COPIE INTERDITE – Document protégé

Contrat de pré-réservation d'un chaton Sacré de Birmanie

Entre les soussignés

L'éleveuse : Madame Valérie PAYNE, chatterie « De Sacré de Coterley », 166 chemin de la Gougourette 06650 Le Rouret. Tél. : +33 6 17 40 44 11. Courriel : sacredecoterley@gmail.com. SIRET : 832 079 610 00016. Capacité : 2016/9475-627. Ci-après « l'éleveuse ».

L'adoptant : Nom /Prénom, adresse, code postal/ville Tél. _____. Courriel : _____@_____. Ci-après « l'adoptant ».

Article 1 – Objet du contrat

L'éleveuse s'engage à céder à l'adoptant, et l'adoptant s'engage à acquérir, un chaton de race Sacré de Birmanie, inscrit au LOOF et destiné à la compagnie, issu de l'une des portées de l'année ___ de la chatterie.

La vente sera conclue en trois étapes :

1. **La pré-réservation**, par le présent contrat, signé avant _____.
2. **La réservation**, lorsque le chaton atteint l'âge de 2 mois, par un contrat de réservation accompagné d'un certificat d'engagement signé par l'adoptant.
3. **La cession (vente)**, au départ du chaton, à ses 3 mois révolus, par un contrat de cession signé dans les locaux de l'éleveuse.

Article 2 – Rang de pré-réservation et préférences

L'adoptante est inscrite en **__e position** sur les portées de ___. Le rang détermine l'ordre de choix des chatons disponibles. L'éleveuse tient à jour la liste d'attente et en communique le rang actuel à l'adoptant sur simple demande.

L'adoptant n'a pas de préférence de sexe ni de couleur. Il peut en exprimer une par écrit jusqu'au moment de la réservation, sans que l'éleveuse puisse garantir qu'il sera satisfait.

L'éleveuse informe l'adoptant, dans les 15 jours, de chaque naissance d'une portée concernée (parents, date de naissance, nombre de chatons).

Article 3 – Prix et échéancier de paiement

Le prix total du chaton est de _____ **€**, payable ainsi :

Étape	Échéance	Montant
Pré-réservation	À la signature, par virement	___ €
Réservation	Chaton âgé de 2 mois, par virement et/ou espèces	___€
Solde	Départ du chaton, à 3 mois révolus, par virement et/ou espèces	___ €

© 2026 Valérie PAYNE – Droit d'auteur (CPI L.111-1). Toute copie, reproduction ou réutilisation, même partielle, sans autorisation écrite est interdite.
EXEMPLAIRE DE SACRÉ DE COTERLEY · REPRODUCTION INTERDITE

COPIE INTERDITE – Document protégé

Paiement par virement sur le compte de l'éleveuse : IBAN FR76 4061 8804 2200 0405 7944 322, BIC BOUSFRPPXXX, titulaire PAYNE VALERIE. L'éleveuse remet un reçu pour chaque somme versée. Les sommes versées s'imputent sur le prix total.

Article 4 – Sommes versées et restitution

Les __€ de pré-réservation et les __ € de réservation confirment l'engagement des deux parties.

Si l'une d'elles renonce, les règles suivantes s'appliquent.

- L'adoptant qui renonce perd les sommes versées (article 7).
- L'éleveuse qui renonce alors qu'elle dispose d'un chaton pour l'adoptant restitue **le double** des sommes reçues.
- Dans tous les autres cas prévus aux articles 5 et 6, les sommes sont restituées à l'adoptant en totalité, sans pénalité.

Article 5 – Disponibilité, date limite et report

Le nombre de naissances est incertain : l'éleveuse ne peut garantir qu'un chaton sera disponible au rang de l'adoptant sur les portées de ___. Elle s'engage à l'informer par écrit dès qu'elle sait qu'aucun chaton ne sera disponible pour lui.

Dans ce cas, ou si aucun chaton n'a pu être proposé à l'adoptant au plus tard le **31 décembre ___** l'adoptant choisit librement, par écrit :

- Soit le **remboursement intégral** des sommes versées, dans un délai de 14 jours à compter de sa demande ;
- Soit le **report** de sa pré-réservation sur une portée de l'année suivante, en conservant son rang.

L'adoptant n'est jamais tenue d'accepter le report. Un refus du report ne lui fait perdre aucune somme.

Article 6 – Décès du chaton avant la cession

Si le chaton réservé décède avant la cession, ou s'il est reconnu impropre à la vente avant la cession pour une raison de santé, l'éleveuse en informe l'adoptant sans délai.

L'adoptant choisit alors, par écrit :

- Soit le **remboursement intégral** des sommes versées, dans un délai de 14 jours ;
- Soit le **report** de ces sommes sur un autre chaton, de la même année s'il en reste un disponible, ou de l'année suivante.

Article 7 – Désistement de l'adoptant

Si l'adoptant renonce au contrat pour un motif qui lui est propre, il perd les sommes déjà versées : __ € avant la réservation, __ € après la réservation (__ € + __ €). Il en informe l'éleveuse par écrit.

Cette perte n'a pas lieu dans les cas suivants :

- L'adoptant exerce son droit de rétractation (article 9) ;
- L'éleveuse ne respecte pas ses engagements (articles 2, 5, 6 ou 8) ;
- Le chaton présenté n'est pas conforme à ce que décrit le contrat de réservation.

Article 8 – Engagements de l'éleveuse sur la santé et la conformité

À la cession, l'éleveuse remet à l'adoptant :

© 2026 Valérie PAYNE – Droit d'auteur (CPI L.111-1). Toute copie, reproduction ou réutilisation, même partielle, sans autorisation écrite est interdite.
EXEMPLAIRE DE SACRÉ DE COTERLEY · REPRODUCTION INTERDITE

COPIE INTERDITE – Document protégé

- Un chaton **identifié** par puce électronique, stérilisé, et âgé d'au moins 3 mois révolus ;
- Le **certificat de naissance LOOF** (ou, à défaut, l'attestation de dépôt de la demande d'inscription), mentionnant le nom des parents et leurs numéros LOOF ;
- Le **carnet de santé** avec les **vaccinations** à jour pour son âge, et les vermifugations effectuées ;
- Un **certificat vétérinaire** établi dans les 10 jours précédant la cession ;
- L'attestation **de cession** et le **document d'information** sur les caractéristiques et les besoins de l'animal, prévus par le Code rural ;
- Sur demande : les résultats des **tests de dépistage** pratiqués sur les parents (maladies héréditaires de la race, par exemple PKD1) ;
- La facture de vente.

L'adoptant signe le certificat d'engagement et de connaissance au plus tard 7 jours avant la cession.

Article 9 – Garanties légales, rétractation, médiation et litiges

Garanties. L'adoptant bénéficie des garanties légales applicables à la vente d'un animal : garantie de conformité, garantie des vices cachés et vices rédhibitoires prévus par le Code rural. Ces garanties ne peuvent pas être écartées par le présent contrat.

Rétractation. Si le présent contrat est conclu à distance (courriel, signature électronique) ou hors des locaux de l'éleveuse, l'adoptant dispose de 14 jours à compter de la signature pour se rétracter, sans motif ni pénalité. Dans ce cas, l'éleveuse rembourse toutes les sommes versées dans les 14 jours suivant la rétractation. Pour se rétracter, l'adoptant peut utiliser le formulaire en annexe ou toute déclaration écrite claire adressée à l'éleveuse (adresse postale ou courriel indiqués en tête du contrat).

Médiation. En cas de litige, l'adoptant peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant :
CM2C
49 Rue de Ponthieu
75008 PARIS
cm2c@cm2c.net

Une solution amiable est recherchée avant toute action en justice.

Juridiction. À défaut d'accord, le litige relève des tribunaux compétents, selon les règles du Code de la consommation (en principe, le lieu où demeure l'adoptant ou celui de la livraison).

Article 10 – Dispositions finales et signatures

Toute modification du présent contrat se fait par écrit, signé des deux parties. Chaque partie conserve un exemplaire. Les informations personnelles de l'adoptant ne sont utilisées par l'éleveuse que pour l'exécution du contrat.

Fait en double exemplaire à distance, le ____ / ____ / _____.

L'éleveuse	L'adoptant
Madame Valérie PAYNE	NOM / PRENOM
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

© 2026 Valérie PAYNE – Droit d'auteur (CPI L.111-1). Toute copie, reproduction ou réutilisation, même partielle, sans autorisation écrite est interdite.
EXEMPLAIRE DE SACRÉ DE COTERLEY · REPRODUCTION INTERDITE

COPIE INTERDITE – Document protégé

Annexe – Modèle de reçu

REÇU DE VERSEMENT n° _____

Chatterie « Sacré de Coterley » – Madame Valérie PAYNE, 166 chemin de la Gougourette, 06650 Le Rouret.
SIRET : 832 079 610 00016. Tél. : +33 6 17 40 44 11.

Je soussignée, Valérie PAYNE, reconnais avoir reçu de _____,
_____ la somme de :

Désignation	Montant
Versement (cocher) : ☐ __ € ☐ __ € ☐ Solde __ €	_____ €
Total déjà versé, y compris ce versement	_____ €
Reste à payer sur le prix total de __ €	_____ €

Mode de paiement : virement bancaire reçu le ____ / ____ / _____.

Objet : un chaton Sacré de Birmanie LOOF, portées 2027, rang _, selon le contrat de pré-réservation signé le ../../…..

TVA non applicable, article 293 B du CGI (à supprimer si l'éleveuse n'est pas en franchise en base de TVA).

Fait à le Rouret, le ____ / ____ / _____.

Signature de l'éleveuse :

Élevage de Sacré de Birmanie
De Sacré De Coterley
Éleveur : Payne Valérie
SIRET : 83207961000016
06650 LE ROURET

© 2026 Valérie PAYNE – Droit d'auteur (CPI L.111-1). Toute copie, reproduction ou réutilisation, même partielle, sans autorisation écrite est interdite.
EXEMPLAIRE DE SACRÉ DE COTERLEY · REPRODUCTION INTERDITE

COPIE INTERDITE – Document protégé

Annexe – Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de : Madame Valérie PAYNE, chatterie « De Sacré de Coterley », 166 chemin de la Gougourette 06650 Le Rouret – sacredecoterley@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de pré-réservation d'un chaton Sacré de Birmanie signé le ____ / ____ / _____.

Nom de l'adoptant: _____

Adresse de l'adoptant: _____

Date : ____ / ____ / _____

Signature de l'adoptant (uniquement en cas d'envoi du présent formulaire sur papier) :

Délai : 14 jours à compter de la signature du contrat. L'éleveuse rembourse toutes les sommes versées dans les 14 jours suivant la réception de la rétractation.

© 2026 Valérie PAYNE – Droit d'auteur (CPI L.111-1). Toute copie, reproduction ou réutilisation, même partielle, sans autorisation écrite est interdite.
EXEMPLAIRE DE SACRÉ DE COTERLEY · REPRODUCTION INTERDITE